

## **Motion**

### **ATTRIBUTION DE LA PEDR**

La PEDR constitue une reconnaissance individuelle récompensant une activité remarquable des chercheurs, à la fois sur le plan de la production scientifique, du rayonnement, de la diffusion des savoirs, de l'encadrement doctoral, de l'animation et la gestion au sein des unités du CNRS.

La section 13 estime que l'attribution automatique de cette prime aux nouveaux entrants entre en contradiction avec l'esprit initial de la PEDR. Ce « prélèvement » sur le contingent de primes disponibles réduit de manière importante le nombre de primes nécessitant un avis de la section, rendant les critères de sélection proches de l'arbitraire.

La section 13 constate qu'avec la mise en place, dans le cadre de la PPCR, du grade de Chargé de Recherche de Classe Normale, cette attribution automatique ne constitue plus un élément nécessaire de revalorisation des carrières des nouveaux entrants.

Au vu de cette situation nouvelle, la section 13 demande que la possibilité d'attribuer la PEDR aux nouveaux entrants soit laissée à l'appréciation des différentes sections du Comité National et non réalisée de manière automatique.

**Mr Philippe HAPIOT**  
**Président de la section 13**

**Motion adoptée le 14 novembre 2017**  
**21 votants : 21 oui, 0 abstention, 0 non**

#### **Destinataires :**

- Anne Peyroche, Présidente du CNRS.
- Jacques Maddaluno, Directeur de l'Institut de Chimie.
- Claire-Marie Pradier, Directrice Adjointe Scientifique de l'Institut de Chimie.
- Olivier Coutard, Président de la CPCN.
- Bruno Chaudret, Président du Conseil Scientifique du CNRS.
- Jean-Pierre Djukic, Président du Conseil Scientifique de l'INC.
- Marie-Claude Labastie, Secrétaire Générale du Comité National